



[Télécharger sous pdf](#) | [s'abonner gratuitement](#) | [Numéros précédents](#) disponible en [espagnol](#), en [portugais](#) et en [anglais](#)

MOUVEMENT MONDIAL POUR LES FORÊTS TROPICALES **Bulletin Mensuel - Numéro 175 - Février 2012**

LE THÈME CENTRAL DE CE NUMÉRO : LES SERVICES ÉCOLOGIQUES

Introduction

En cette année où aura lieu la conférence Rio+20 sur l'environnement[*], le WRM souhaite diffuser de l'information sur les thèmes qui auront probablement une place de choix dans le programme de cet événement mondial. Parmi ces thèmes figure celui des « services écologiques » et les phénomènes qui y sont associés, comme le paiement de ces services et leur commercialisation.

La raison d'aborder un thème de ce genre réside dans le fait que beaucoup de personnes estiment qu'il est complexe, autant que d'autres thèmes semblables comme REDD, REDD+ et le « marché du carbone ». Or, s'agit-il vraiment de thèmes complexes, ou sont-ils présentés délibérément comme tels pour que le grand public n'en discute pas et que le débat reste réservé aux soi-disant « spécialistes » ?

Nous plaidons pour que les « services écologiques » et les phénomènes associés soient discutés par tous, surtout parce que les institutions officielles qui préparent la conférence Rio+20 et, en particulier, l'Organisation des Nations unies (ONU), leur accordent une place centrale. Ces organismes affirment que la continuité des services écologiques, assurés surtout par les forêts tropicales, et le futur commerce des services écologiques, sont essentiels pour l'humanité, et que la seule manière de les protéger est de leur *fixer un prix*. Qu'y a-t-il derrière ce point de vue et quelles en sont les conséquences, surtout pour les communautés qui habitent les forêts et qui en dépendent ?

Le présent article examine ces questions, parce que le « commerce des services écologiques » a de fortes conséquences, du moment qu'il implique de soumettre encore plus la nature au commerce et à la spéculation. Il représente une avancée sans précédent du néolibéralisme sur le « capital naturel », par la privatisation de la nature et par l'application du droit de propriété à ce qu'on appelle services écologiques, dans les forêts tropicales et dans d'autres écosystèmes.

Les défenseurs de l'idée des services écologiques affirment en outre que les plantations d'arbres – appelées « forêts plantées » par leurs promoteurs – sont des fournisseuses stratégiques de services tels que le stockage de carbone, l'énergie, le maintien du cycle hydrologique et la préservation de la biodiversité.

Bonne lecture !

[*] La Conférence des Nations unies sur le développement durable, qui aura lieu exactement 20 ans après le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992.

Les « services écologiques » et le projet de soumettre la nature au commerce et à la spéculation. Les forêts, la monoculture d'arbres et « l'économie verte »

Table des matières :

- Que sont les « services écologiques », les « paiements pour services écologiques » et le « commerce des services écologiques » ?
- D'où est venue l'idée des « services écologiques » ?
- Comment fixer un prix aux « services écologiques » et qui a intérêt à le faire ?
- Les plantations en régime de monoculture et le « commerce des services écologiques ».
- Le débat sur les « services écologiques » et Rio+20.
- Pourquoi faut-il refuser le « commerce des services écologiques » ?
- La voie à suivre.



1. Que sont les « services écologiques », les « paiements pour services écologiques » et le « commerce des services écologiques » ?

Le service écologique, que l'on appelle aussi « service écosystémique », inclut le substantif « service », un terme souvent utilisé dans le domaine de l'économie capitaliste de marché, dans laquelle des entreprises et des professionnels rendent les services les plus divers et se font payer en contrepartie. Le terme « service écologique » suggère donc que, d'un côté, il y a quelqu'un ou quelque chose qui le rend et, de l'autre, quelqu'un qui le reçoit et l'utilise. Cette logique semble s'appliquer également service écologique et à sa commercialisation.

Cependant, le service écologique possède une particularité : au lieu d'être rendu par une personne ou une entreprise, il est offert, gratuitement, par la nature. Les défenseurs des services écologiques citent l'exemple des régions boisées qui, grâce à la densité de leur végétation, « stockent » et « produisent » le « service écologique » représenté par l'eau, lequel assure à son tour l'approvisionnement d'un village indigène qui habite cette forêt et d'une petite localité des environs. C'est comme si la nature était une sorte de « fabrique d'eau » ! Comme nous

verrons plus loin, beaucoup d'intérêts commerciaux sont associés à ce processus.

La biologiste américaine Gretchen Daily, qui défend l'idée des services écologiques, les définit comme suit : « *les conditions et les processus par lesquels les écosystèmes naturels et les espèces qui les constituent soutiennent et permettent l'épanouissement de la vie humaine* ». Elle allègue que les services écologiques assurent la biodiversité des écosystèmes et qu'ils finissent par devenir des « biens », comme le bois, les aliments ou les plantes médicinales, qui sont ensuite transformés en produits importants pour la vie humaine (1).

D'autres auteurs (2) d'Europe et des États-Unis, parlent des « fonctions écologiques », en pensant non seulement aux services rendus par la nature à l'être humain mais aux fonctions qui sont essentielles pour le maintien de la vie sur la planète :

1. les fonctions de régulation des processus écologiques et des systèmes qui sont le support de la vie sur la planète. Ces fonctions rendent à l'être humain, directement ou indirectement, de nombreux services, comme l'eau et l'air propres, le sol fertile et le contrôle biologique des ravageurs ;
2. les fonctions dites « d'habitat », qui concernent la fonction des écosystèmes naturels d'offrir un refuge et les conditions nécessaires à la reproduction des plantes et des animaux sauvages, contribuant ainsi à la conservation de la diversité biologique et génétique ;
3. les fonctions productives, qui comprennent le processus de croissance, le stockage de carbone (CO₂) et de nutriments du sol et la production de biomasse. Ceci implique la production de nombreux aliments, de matières premières pour divers usages et de sources d'énergie pour les communautés ;
4. les fonctions d'information et autres, qui impliquent l'existence de possibilités de réflexion, d'enrichissement spirituel et de loisirs.

On parle de « paiement pour services écologiques » quand quelqu'un paie une somme déterminée d'argent, un prix, pour un service écologique rendu. Bien évidemment, la nature ou, dans l'exemple mentionné, la forêt qui « emmagasine » et « produit » de l'eau, n'a pas de compte en banque pour recevoir l'argent correspondant au service rendu. C'est pourquoi les défenseurs de l'idée affirment qu'il faut qu'une personne ou une institution reçoivent ce paiement (à la condition d'être « propriétaires » de la forêt en question), et aussi que quelqu'un soit disposé à acheter le service : ainsi démarre le « commerce des services écologiques ».

Bien qu'il existe beaucoup d'autres écosystèmes, comme le *cerrado*, les pâturages naturels ou les mers, les forêts sont sans doute l'écosystème le plus important quand il s'agit de projets de paiement et commercialisation des services écologiques. Cela est dû à leur énorme richesse en termes de diversité biologique et, par conséquent, à la grande quantité de services qu'elles rendent, comme la conservation de l'eau et le piégeage et le stockage de carbone, entre autres.

Des centaines de millions de personnes vivent dans les forêts et en dépendent absolument pour leur survie physique et culturelle. Une habitante du village de Katobo du territoire Walikali, situé dans l'Est de la République démocratique du

Congo, fait part de la signification que la forêt a pour elle :

« Nous sommes heureux dans notre forêt. Nous y cueillons du bois de feu, nous cultivons des aliments et nous mangeons. La forêt nous donne tout, des légumes, des animaux de toutes sortes, et cela nous permet de bien vivre. C'est pourquoi nous sommes très contents de notre forêt, parce qu'elle nous permet d'obtenir tout ce qu'il nous faut. Et nous, les femmes, nous avons spécialement besoin d'elle, parce que nous y trouvons le nécessaire pour nourrir nos familles. Quand nous entendons dire que la forêt pourrait être en danger nous nous inquiétons, parce que nous ne pourrions pas vivre ailleurs. Et si quelqu'un nous disait que nous devons quitter la forêt nous serions très en colère, parce que nous ne pouvons pas imaginer une vie qui ne soit pas dans la forêt ou près d'elle. Quand nous plantons des aliments, nous avons à manger, nous avons l'agriculture et aussi la chasse ; les femmes sortent des crabes et des poissons des rivières. Nous avons des légumes divers, et des plantes sauvages comestibles, et des fruits, toutes ces choses que nous mangeons, qui nous donnent de la force et de l'énergie, des protéines et tout ce qu'il nous faut. »(3)

Or, l'idée des services écologiques diffère beaucoup de la vision exprimée dans cette déclaration. Le commerce des services écologiques étant une affaire entre un vendeur et un acheteur, il s'agit d'un mécanisme de marché où la nature est transformée en « unités quantifiées », en biens commercialisables, en « certificats », « titres » ou « actifs ». En outre, il présuppose l'idée de gagner de l'argent et de pouvoir détruire les services écologiques à un endroit pourvu que cette destruction soit associée à une « protection », une « récupération » ou une « amélioration » à un autre endroit. Par conséquent, le commerce des services écologiques diffère radicalement de la manière dont les peuples ont toujours apprécié la forêt.

1 - Daily, G, 1997. Introduction: What Are Ecosystem Services? dans Daily, G. (éd.), Nature's Services. Societal Dependence on Natural Ecosystems, Island Press, Washington DC. Informations tirées du glossaire élaboré pour le cours Ecological Economics and Political Ecology du projet EJOLT, coordonné par l'Université autonome de Barcelone.

2 - de Groot, R., 1994. Environmental functions and the economic value of natural ecosystems. Dans: A.M.Jansson, (éd.), Investing in Natural Capital: The Ecological Economics Approach to Sustainability, Island Press, pages 151-168.; de Groot, R., M. Wilson, R. Boumans, 2002. A typology for the classification, description and valuation of ecosystem functions, goods and services, Ecological Economics, 41, 393-408. Informations tirées du glossaire élaboré pour le cours Ecological Economics and Political Ecology du projet EJOLT, coordonné par l'Université autonome de Barcelone.

3 - WRM, "Forests. Much more than a lot of trees". Vidéo, www.wrm.org.uy, 2011

2. D'où est venue l'idée des « services écologiques » ?

Pour comprendre l'apparition et le développement de l'idée des services écologiques il faut commenter, au moins, deux grandes crises survenues dans les années 1970 dans les pays industrialisés du Nord, et surtout aux États-Unis et en Europe : la crise environnementale et la crise de l'économie capitaliste.

Pendant cette décennie, les problèmes découlant de la pollution et de la dégradation de l'environnement s'aggravèrent dans beaucoup de pays de l'hémisphère Nord, les plus industrialisés, mais aussi dans les pays de l'hémisphère Sud. Des scientifiques et des écologistes commencèrent à sonner l'alerte sur l'exploitation et l'utilisation, jusqu'alors considérées comme illimitées, de bois, de minéraux, de pétrole, d'eau propre, etc., et sur la pollution et la dégradation que cela comportait. Autrement dit, ils montraient les limites de l'exploitation déprédatrice de la nature et de ses « richesses ».

Cela était directement lié à un niveau de production et de consommation de produits industrialisés jamais vu auparavant dans l'histoire de l'humanité, surtout dans les pays capitalistes du Nord, dont les économies, basées sur les combustibles fossiles comme le pétrole, s'étaient développées de façon spectaculaire dans les années 1950 et 1960, donnant lieu à une augmentation exponentielle de la consommation. Il faut préciser que cette situation concernait, et concerne toujours, une minorité de l'humanité, aux dépens de la majorité de la population du monde, qui vit dans le Sud.

Si les pays du Nord se sont retrouvés devant une crise environnementale, celle-ci a eu lieu aussi, et même avec plus de force, dans les pays du Sud, où se concentraient (et se concentrent encore) l'exploitation et l'extraction de ressources naturelles. Les habitants des zones concernées, qui dépendaient de ces ressources pour leur survie, ont été les plus touchés par la crise environnementale.

Les premiers à réagir furent les biologistes du Nord qui, soucieux de préserver la nature et d'inverser le processus de dégradation, commencèrent à attribuer à la nature le rôle de fournisseuse de services écosystémiques car, suivant la logique de l'économie libérale, pour sauver la nature il fallait lui attribuer davantage de valeur. Par la suite, vers la fin des années 1970 cette idée fut adoptée par un groupe d'économistes capitalistes qui introduisirent dans l'économie la notion de « services écosystémiques » ou « services écologiques » et qui attribuèrent à ces services une valeur de 16 à 54 billions de dollars (4).

L'idée d'attribuer un prix à la nature fut très bien accueillie par les organisations conservationnistes, soucieuses d'obtenir des ressources pour élargir les zones de préservation : « *Le moment est venu de reconnaître que la nature est la plus grande entreprise du monde, une entreprise qui travaille pour le bénéfice de 100 % de*

l'humanité, et qui le fait gratuitement », (5) dit Jean-Christophe Vié, directeur adjoint du Programme sur les espèces de l'UICN, le principal réseau mondial pour la conservation de la nature, constitué par des gouvernements et des ONG et financé par des gouvernements, des agences bilatérales et multilatérales, des organisations membres et des entreprises (6).

4 - Sullivan, Sian, "Green Capitalism, and the Cultural Poverty of Constructing Nature as Service Provider". Dans 'Upsetting the Offset', Böhm, Steffen and Siddhartha Dabhi (éd.), Londres, MayFlyBooks, pages 255-272.

5 - Ibid.

6 - www.iucn.org/about/

La tragédie des terres communales

La littérature sur les services écologiques fait souvent référence à un article de Garret Hardin, intitulé « *La tragédie des terres communales* » (Tragedy of the Commons, 1969), pour justifier le besoin de « clôturer » la nature, de la privatiser, pour s'assurer qu'elle ne s'épuisera pas. D'après Hardin, l'utilisation que les gens faisaient de la nature était désastreuse parce que, si son usage avait des avantages individuels, il viendrait à bout des terres communales. Ainsi, Hardin affirmait qu'un monde limité ne pouvait entretenir qu'un nombre limité de personnes, sans quoi il finirait par se détruire. Cet argument fut un prétexte fondamental pour accuser les communautés traditionnelles de la destruction de la forêt locale et pour justifier leur expulsion, tandis que les activités vraiment destructrices pratiquées par les grandes entreprises et les grands propriétaires étaient admises et appuyées au nom du « progrès » et du « développement ».

Or, comme le signalent Fairlie et d'autres (7), Hardin parlait d'une région déterminée, par exemple une forêt, à laquelle tout le monde pouvait accéder librement, sans règles définies sur son utilisation. Cette situation n'est pas fréquente dans la plupart des pays du Sud et même dans certaines régions du Nord. Depuis toujours et même à l'heure actuelle, dans de nombreuses régions de forêt tropicale et dans d'autres écosystèmes du monde entier, les communautés qui les habitent peuvent accéder librement aux forêts et aux fleuves, avec toutes leurs richesses, et les utilisent pour survivre, mais suivant des conceptions et des règles communes, qui peuvent être simples ou très complexes, et qui concernent beaucoup d'aspects. Ces zones ne peuvent

être considérées ni comme privées ni comme publiques.

Ce que nous voyons maintenant est un processus, commencé bien avant la publication de l'article de Hardin, de diminution progressive des droits des groupes de personnes qui utilisaient librement les forêts, les rivières ou les mers, pour intégrer progressivement ces dernières au marché, au système économique dominant qui cherche à s'emparer des ressources naturelles (le bois, les minéraux, le pétrole, etc.) en quête de profits économiques, et en provoquant leur destruction. La notion de services écologiques est un pas de plus dans ce sens.

(7) Fairlie, Simone et al, "Reclaiming the Commons", The Cornerhouse, <http://www.thecornerhouse.org.uk/resource/reclaiming-commons>, 1995.

Dans les années 1970, l'intensification du processus de privatisation de la nature fut considérée comme une solution excellente, aussi bien par les ONG conservationnistes qui s'inquiétaient de la survie des forêts et d'autres écosystèmes et qui cherchaient des ressources pour ce faire, que par les principaux gouvernements capitalistes du Nord, les États-Unis en tête, qui cherchaient de nouvelles façons d'obtenir de l'argent en une période de crise économique. Ils cherchaient des moyens de contourner la crise et d'avantager leurs grandes entreprises. C'est à partir de là que le capital spéculatif commença à se développer et à gagner de plus en plus de terrain dans l'économie mondialisée.

Le capital spéculatif

En 1944, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, un accord monétaire entre les principaux pays capitalistes du monde, signé dans la ville de Bretton Woods aux États-Unis, établit que, désormais, le dollar USA serait la monnaie internationale. Cela veut dire que le dollar serait le modèle monétaire pour toutes les transactions commerciales et financières entre les nations ; pour cela, la Banque centrale des États-Unis serait obligée de maintenir un fonds de réserve en or correspondant au volume de dollars émis. Ainsi, les monnaies de tous les autres pays auraient une parité fixe avec le dollar, et celui-ci serait directement convertible en une quantité fixe d'or, garantissant désormais la valeur du papier monnaie dans les transactions internationales.

Pourtant, en raison de la baisse des taux de bénéfices des

grandes entreprises américaines, le gouvernement des États-Unis décida, au début des années 1970, de suspendre la convertibilité du dollar en or. C'était la fin du système monétaire international basé sur l'étalon-or. Jusqu'alors, l'argent en circulation était surtout du capital productif, c'est-à-dire du capital qui découlait d'activités productives concrètes, comme la production industrielle ou l'agriculture. Mais à partir de ce moment-là, le capital spéculatif prit le dessus, c'est-à-dire le capital qui ne contribue pas à la production et qui se trouve, par exemple, dans les bourses de valeurs, dans les titres de dette extérieure et dans les intérêts sur ces titres, etc.

Paradoxalement, si aucune activité productive concrète n'est impliquée, les gains obtenus de cette manière sont réels dans le système financier international, et les grands capitalistes, tels que les banques et les transnationales, réussirent une fois de plus à augmenter leurs taux de bénéfices grâce à ces activités spéculatives (8). Aujourd'hui, la valeur du capital spéculatif, représenté par des actions en bourse et par d'autres types de certificats, d'actifs ou de titres commercialisables, dépasse largement la valeur du capital productif. C'est ce qu'on appelle gagner de l'argent sans rien faire.

La croissance du capital spéculatif est étroitement liée au surgissement du néolibéralisme, avec ses politiques de privatisation et une économie de libre-échange, mais avec un État très actif en faveur des grandes entreprises. Les politiques de soutien explicite des initiatives privées ont beaucoup contribué à grossir les dettes financières milliardaires des pays du Sud, et à accroître l'exploitation, l'extraction et la privatisation des ressources naturelles. Tout cela a coûté cher aux habitants de ces pays.

Depuis quelques années, la spéculation financière envahit de plus en plus l'économie et, au moyen des services écologiques, cherche à créer de nouvelles « marchandises » à commercialiser. Cette tendance croissante à faire de la nature un objet de spéculation s'est accélérée à partir de la dernière crise économique et financière de 2007-2008 : au lieu de réglementer les marchés financiers, les gouvernements ont cherché à diversifier leurs investissements, par exemple en investissant dans les services écologiques, mais aussi dans d'autres domaines, comme le marché foncier. Pour cette raison, les experts financiers consacrent beaucoup de temps à chercher la manière d'inclure les services écologiques dans les marchés financiers, pour obtenir de

nouvelles sources de bénéfices (9).

8 - Carcanholo, Reinaldo A. et Paulo Nakatani, 'Capitalismo Especulativo e Alternativas para América Latina', <http://www.rosa-blindada.info/b2-img/Kismoalternativas.pdf>.

9 - 11 Tricarico, Antônio, "The 'financial enclosure' of the commons", http://www.un-ngls.org/gsp/docs/Financialisaton_natural_resources_draft_2.pdf, 2011.



3. Comment fixer un prix aux « services écologiques », et qui a intérêt à le faire ?

Comment définir le prix des services écologiques ? Comment savoir, par exemple, combien valent le stockage et la production d'eau, ou le travail de pollinisation que font les insectes ? À ce problème se sont heurtés ceux qui défendent la commercialisation des services écologiques.

Deux initiatives ont été très importantes dans ce domaine (10) :

1. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (<http://www.millenniumassessment.org/>), commandée par l'ONU et publiée en 2005, à laquelle travaillèrent 1 300 chercheurs. D'après ce rapport, la moitié des services écologiques du monde sont en voie de dégradation ou sont utilisés de façon non durable. La publication (11) eut pour effet la multiplication des études sur la manière de fixer un prix aux services écologiques, et l'introduction de ce problème dans les programmes concernant les mesures pour la protection de la biodiversité.
2. L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB d'après l'anglais, <http://www.teebweb.org/>), publiée en 2008, dans le cadre du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et de l'initiative de « l'économie verte ». Cette étude vise à créer une méthodologie pour définir la valeur économique de la biodiversité. La TEEB tâche de résoudre ce qui ne serait qu'une « erreur du marché » : le traitement destructeur que le capitalisme de marché a infligé aux « biens communs » de la nature pour gagner de l'argent. En termes économiques, cela s'appelle « externaliser » les coûts environnementaux. Ce traitement de la nature dans le système capitaliste aboutirait à sa destruction totale, d'après les idées de Garret Hardin que nous avons mentionnées plus haut. Or, la nouvelle proposition, faite suivant la même logique de marché, ne vise même pas à préserver la nature mais à la transformer en une affaire, et à justifier sa destruction à un endroit différent. Le rapport TEEB et ses arguments ont été bien accueillis par la Convention sur la diversité biologique, dans son plan stratégique pour

2020, qui inclut des objectifs de protection des divers écosystèmes (12).

L'étude TEEB fut coordonnée non pas par un biologiste ni par un écologiste, mais par un banquier, Pavan Sukhdev, haut fonctionnaire de la Deutsche Bank, qui travailla dans le domaine de l'évaluation économique pour le Forum économique de Davos (13). Il parle de la biodiversité comme d'un « nouveau marché milliardaire »(14).

L'argument principal en faveur de la marchandisation des services écologiques est qu'elle pourrait compenser ce qu'on appelle le « coût d'opportunité ». Ce terme clé de l'économie désigne ce qu'on perd quand on renonce à une option pour en choisir une autre (15). Suivant l'exemple donné par les défenseurs des services écologiques, le coût de la préservation d'une étendue de forêt en tant que parc national serait établi par le prix du bois qui ne serait pas vendu pour avoir choisi l'option de conserver la forêt. Contre cet argument on peut dire dans ce cas que la « meilleure option alternative » fait partie du système de production et de consommation actuel et que, en plus, elle est une des causes directes du déboisement des forêts tropicales.

Cependant, si le coût du bois est relativement facile à calculer, il est évident que le coût de la « production » d'eau que fait la forêt, ou le coût de « l'abri » qu'offre la forêt à certaines espèces, ou celui de la « formation » de la beauté d'un fleuve ou d'un paysage, sont beaucoup plus difficiles à calculer, pour ne pas dire incalculables. Même les défenseurs des services écologiques le reconnaissent ainsi.

À ce jour, ce qui a le plus avancé et que l'on connaît le mieux en tant que service écologique, c'est le stockage de carbone, qui a déjà donné lieu au phénomène de la « commercialisation du carbone ».

10 - Informations tirées du glossaire élaboré pour le cours Ecological Economics and Political Ecology du projet EJOLT, coordonné par l'Université autonome de Barcelone.

11 - Dans ce rapport, les services écologiques sont classés en quatre catégories : les « services d'approvisionnement » (aliments, eau, bois, fibres, etc.), les « services de régulation » (du climat, de l'eau, etc.), les « services de soutien » (formation du sol, cycle des nutriments, etc.) et les « services culturels » (des bénéfices non matériels, tels que la récréation et l'enrichissement spirituel). L'objectif est de quantifier financièrement les services qui se raréfient, de manière à stimuler leur préservation, tout en créant de nouveaux « biens » commercialisables pour stimuler la croissance économique.

12 - Terra de Direitos, 'Pagamento por "Serviços Ambientais" e Flexibilização do Código Florestal para um capitalismo "Verde"', www.terradedireitos.org.br, août 2011.

13 - Réunion annuelle de puissants hommes d'affaires et de leader politiques, qui donna lieu en contrepartie, il y a plus de dix ans, à l'organisation du Forum social mondial.

14 - Riberio, Sílvia, 'As novas fronteiras da mercantilização da natureza'. Dans: Le Monde Diplomatique Brésil, Année 5, N° 53, décembre 2011.

15 - http://fr.wikipedia.org/wiki/Co%C3%BBt_d%27opportunit%C3%A9.

La commercialisation du carbone

Le marché du service écologique du carbone commença à exister officiellement après la signature du Protocole de Kyoto en 1997. Le Protocole donnait aux pays industrialisés qui avaient des objectifs de réduction des émissions l'option de continuer à polluer grâce à un projet, dénommé Mécanisme de développement propre (MDP), de réduction des émissions dans des pays du Sud « en voie de développement ». Sur la base du Protocole de Kyoto, l'Union européenne (UE) établit en 2005 son Système d'échange de quotas d'émission (ETS européen).

Un des problèmes que comporte ce mécanisme censément compensatoire est que, si les molécules de carbone émis en brûlant des combustibles fossiles dans les industries du Nord sont pareilles aux molécules de carbone stocké, par exemple, dans une plantation d'arbres en Afrique, leurs effets sur le climat sont différents. En effet, le CO₂ libéré en brûlant des combustibles fossiles augmente le volume total du carbone qui circule entre l'atmosphère, la biosphère (les arbres, les plantes, les sols) et les océans, de sorte que le carbone accumulé augmente, aggravant la crise climatique et environnementale. Ainsi, le marché du carbone permet de distraire l'attention du problème réel et de remettre à plus tard sa véritable solution : laisser le pétrole et les autres combustibles fossiles dans le sous-sol, puisque leur extraction et leur combustion sont, et de loin, la cause principale du problème (16). D'autre part, dans l'Union européenne, bien que l'objectif de l'ETS ait été de réduire de 1-2 % les émissions polluantes pendant la première période (2005-2007), les émissions du secteur industriel augmentèrent de 1,9 % (17).

Parallèlement aux initiatives officielles découlant du Protocole de Kyoto, un marché dit « volontaire » s'est également développé, par exemple entre des entreprises qui plantent des arbres dans le Sud et des entreprises du Nord qui souhaitent acheter les crédits d'émission produits par le carbone stocké dans ces arbres.

Concernant spécifiquement les forêts, à Bali, en 2007, fut lancé officiellement le mécanisme REDD, suivi de REDD+ et de REDD++. Le système REDD, tel qu'il est conçu et développé, est un mécanisme de compensation fondé sur la commercialisation de crédits de carbone, comme le MDP ; il ne résout pas la crise climatique et il a de graves effets sur les peuples, comme la restriction de l'utilisation de

la forêt et même l'expulsion de populations (18).

Les projets REDD et MDP comportent aussi un autre problème : la comptabilisation et la supervision du « bien » négocié – le volume de carbone stocké – s'avèrent de plus en plus chères ; les bénéficiaires en sont quelques sociétés conseil chargées de faire des calculs sur quelque chose qu'il est impossible de calculer avec précision (19).

Le marché du carbone se développa davantage que les marchés d'autres services écologiques en raison de l'importance relative de la crise climatique au plan international, et grâce aussi aux nombreuses conférences à ce sujet (les Conférences des Parties ou CdP), la dernière en date étant celle qui eut lieu à Durban, en Afrique du Sud. Pourtant, l'expérience a montré que le marché du carbone pose de nombreux problèmes et que, plutôt que de contribuer à résoudre la crise climatique, il contribuera à l'aggraver.

16 - WRM, "From REDD to HEDD", www.wrm.org.uy.

17 - Kill, Jutta et d'autres, "Carbon Trading: how it functions and why it is controversial", FERN, http://www.fern.org/sites/fern.org/files/tradingcarbon_internet_FINAL.pdf, 2010.

18 - www.wrm.org.uy, voir section sur REDD.

19 - http://noredde.makenoise.org/wp-content/uploads/2011/09/NOREDD-letter_21sept.pdf.

Dans la pratique, il existe des modalités diverses de « paiements pour services environnementaux » (PSE). Supriya Singh présente le cas de deux communautés de l'Inde comme un exemple de paiement « de bas en haut ». Les communautés himalayennes de Kuhan et d'Ooch passèrent un accord concernant l'eau en tant que service écologique. Pour s'assurer de disposer d'eau pour ses activités agricoles, Kuhan avait construit un petit barrage, qui s'était ensablé à cause de l'érosion causée en amont par l'élevage intensif de bétail de la communauté d'Ooch dans les zones voisines. Suivant les termes de l'accord, Ooch cessa d'y faire paître son bétail pendant huit ans et planta des arbres pour combattre l'érosion, tandis que Kuhan payait à Ooch pour ce faire. Les deux populations participèrent au processus et l'accord fut discuté par tous les habitants (20). À cette occasion, il ne fut pas nécessaire de « quantifier les unités » du service écologique en question. Pour résoudre un problème environnemental qui touchait une des

communautés, les deux se mirent d'accord pour récupérer le fleuve. On peut supposer que les problèmes et les solutions de ce genre ne sont pas nouveaux dans l'histoire des populations humaines et de leur utilisation de la nature.

Ce qui semble nouveau, ce sont les projets apparus ces dernières années concernant le commerce des services écologiques au plan mondial. Ces projets ne concernent pas directement les communautés locales, mais des entreprises, des consultants, des banques privées, des fonds d'investissement, de grandes ONG conservationnistes et même des États, qui les considèrent comme une bonne occasion de gagner de l'argent. Une banque, une ONG ou une entreprise privée préservent une zone déterminée et, par conséquent, les services écologiques qu'elle rend ; ces services peuvent être vendus à d'autres investisseurs ou entreprises, ou justifier la destruction à d'autres endroits. Dans ce cas, le raisonnement est que l'argent contribue à la préservation de la forêt mais c'est aussi un investissement. L'accord établit le mode de partage des bénéfices (21).

Le cas de la MWHCB (*Malua Wildlife Habitat Conservation Bank*), en Malaisie, en est un exemple. Cette banque étatique reçut de l'État une réserve forestière pour une période de 50 ans. Elle décida de diviser la zone en parcelles de 100m² et commença à vendre des « certificats de conservation de la biodiversité ». Le « bien » commercialisable est la « *restauration et protection de la forêt* ». D'après la banque, l'objectif est de réhabiliter et de conserver la réserve de façon « *commerciallement compétitive* ». Il est prévu que l'investissement initial de 10 millions USD pour la réhabilitation de toute la réserve sera amorti en 6 ans grâce à la vente de certificats ; un fonds sera créé (*The Malua Trust*) pour financer la conservation à long terme pendant les 44 années suivantes. Les bénéfices éventuels de la vente de certificats seront répartis entre la banque et l'investisseur. Dans ce cas, la préservation de la zone ne représente pas une compensation de la destruction de la forêt ailleurs, comme c'est le cas du marché du carbone (22).

20 - Singh, Supriah. Payments for Ecosystem Services (PES) in India from the bottom-up. Publié dans Down to Earth, CSEs fortnightly online magazine.

21 - N'oublions pas que les entreprises qui offrent des services écologiques comptabilisent aussi ce que les économistes appellent « coûts de transaction », c'est-à-dire les coûts que comporte le fait de « mesurer » si les services commercialisés sont vraiment préservés et peuvent donc être transférés. Dans le cas du carbone, on les appelle « coûts de supervision, de vérification et d'évaluation » ; ils sont souvent élevés et nécessitent l'intervention d'experts et de technologies spécialisées.

22 - Sullivan, Sian, "Green Capitalism, and the Cultural Poverty of Constructing Nature as Service Provider". Dans 'Upsetting the Offset', Böhm, Steffen et Siddhartha Dabhi (éd.), Londres, MayFlyBooks, pages 255-272.

Paiements pour services écologiques : compensation ou non ? spéculation ou non ?

Au premier abord, le PSE peut paraître différent des

mécanismes d'échange de carbone tels que le MDP ou le REDD+, du moment qu'il ne s'agit pas forcément d'un système de compensation. C'est peut-être pour cela qu'on entend parler du PSE comme d'un système « sympathique », qui « reconnaît les efforts » de la nature et qui n'évoque pas le commerce, la destruction ou la pollution à un autre endroit.

Cependant, tout semble indiquer que la tendance est à dire oui au commerce, et que les ressources nécessaires aux projets PSE proviendront d'entreprises (multinationales) qui se livrent à des activités destructrices et qui cherchent ou doivent compenser cela d'une manière ou d'une autre. En acquérant des zones où elles prétendent préserver la nature et des services écologiques comme la biodiversité, elles pourraient compenser leurs propres activités destructrices, comme l'extraction de minéraux, de pétrole, etc., ou vendre ces services sous forme de crédits. Même le plan TEEB précédemment cité considère la possibilité d'utiliser les services écologiques comme un moyen de compenser la destruction.

Pour administrer cette affaire, une nouvelle profession est apparue : les « gestionnaires de titres/certificats commerciaux de préservation » (23). Plusieurs pays sont en train de créer les bases légales du PSE en tant que moyen de compensation. Au Brésil, par exemple, on essaie de faire approuver une réforme du Code forestier (la loi qui régit la gestion des forêts), et un projet d'amnistie pour ceux qui ont abattu illégalement les arbres de leurs propriétés, suivant lequel ils pourraient compenser cette destruction en protégeant des zones de forêt intacte. Dans ce sens, les premiers « actifs » de la dénommée Bourse Verte de Rio de Janeiro seront négociés pendant la conférence Rio+20. Le président de cette initiative est Pedro Moura Costa, un consultant qui s'occupe depuis des années du commerce du carbone. « *Le Code forestier oblige les propriétaires à respecter la réserve légale. Sera-t-il moins cher pour eux de créer cette réserve ou d'acheter des titres en bourse ?* », demande-t-il. (24)

La logique de destruction et de commerce dans laquelle s'insèrent de plus en plus les services écologiques peut aisément aboutir à des plans aberrants, où seul domine l'appât du gain. Par exemple, une entreprise minière peut avoir, d'un côté, des activités de préservation de la nature au moyen de projets PSE, ou même REDD+, qui portent atteinte aux peuples forestiers parce qu'ils limitent leur accès aux zones affectées à la « prestation de services ». En même temps, l'entreprise peut poursuivre ses activités

minières destructrices dans la même région boisée, par là aussi portant atteinte aux peuples forestiers, tout en annonçant qu'elle est en train de « compenser » son impact sur l'environnement. Finalement, l'entreprise peut également profiter des crédits de carbone ou des services écologiques qui restent après avoir fait les comptes entre la préservation et la destruction, en les vendant à une autre entreprise. Par exemple, il peut s'agir d'une entreprise américaine ou européenne qui veut à son tour compenser une augmentation de ses activités polluantes, dont les populations voisines (comme les peuples indigènes et les communautés noires des USA et du Canada qui vivent souvent dans les conditions les plus précaires) subissent les effets.

23 - Ibid.

24 - <http://radarrio20.org.br/index.php?r=site/view&id=229995>.

Afin de profiter de l'essor du commerce des services écologiques, des entreprises spécialisées sont apparues ces dernières années. Elles s'appellent, par exemple, *Ecosystem Marketplace*, *Species Banking*, ou *Canopy Capital*. Cette dernière, en association avec une alliance dénommée *Global Canopy Programme* (GPC), signa en 2008 un accord avec l'organisation guyanaise *Iwokrona International Centre for Rainforest Conservation and Development*. Aux termes de cet accord, *Canopy Capital* paye pendant 5 ans pour protéger la forêt tropicale, en échange de la « propriété » de l'écosystème forestier et d'une garantie de participation à tout bénéfice futur. Les « biens commercialisables » seraient des titres ou des certificats sur le carbone, sur les pluies potentielles, sur le stockage d'eau, sur la conservation du sol, sur la biodiversité, sur la régulation du climat et sur les valeurs du bassin hydrographique. Ce projet servirait de modèle à *Canopy Capital* pour la création d'un « marché mondial des services écosystémiques des forêts ». Ce qui n'est pas clair est la manière dont *Canopy Capital*, *Iwokrona International Centre* et les communautés locales se partageraient les bénéfices, vu que le contrat était confidentiel (25).

Les grandes ONG conservationnistes, comme *Conservation International* (CI), *The Nature Conservancy* (TNC) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), participent aussi à la promotion de ce nouveau marché. Ces ONG internationales défendent le commerce des services écologiques en tant que moyen indispensable d'obtenir et de distribuer de l'argent pour les activités de préservation. La CI, par exemple, offre sur l'Internet une technologie dénommée « Intelligence artificielle pour services écosystémiques » ou ARIES (*Artificial Intelligence for Ecosystem*

Services). Cette technologie est proposée à des usagers du monde entier pour qu'ils l'aident à évaluer de façon rapide les services écologiques, au plan régional et mondial (26).

Pour que le commerce des services écologiques puisse fonctionner correctement, il faut une base juridique qui permette de définir les règles du jeu. Quelques pays du Nord (USA, Grande-Bretagne) ont déjà des réglementations dans certains domaines.

(27) Dans divers pays du Sud, des lois et des programmes sont en cours d'élaboration, souvent avec l'assistance d'agences et de banques de coopération pour le développement, comme l'USAID, la KfW et la GTZ dans le cas de l'Équateur(28), ou d'ONG internationales. Dans l'État d'Acre, au Brésil, l'Assemblée législative approuva, sans aucune participation populaire, la Loi 2308 du 22/10/2010, rédigée avec l'aide des ONG nord-américaines *Woods Hole Research Center* et *Forest Trends*. (29) Cette loi porte création du « Système étatique d'incitations pour les services écologiques » et met en place divers programmes dans ce sens. Dès son premier article elle annonce qu'il s'agit « d'encourager le maintien et l'élargissement de l'offre » de services écologiques tels que le carbone, la conservation de la beauté des paysages naturels, la diversité biologique et sociale, l'eau, etc. L'article 6 prévoit des instruments pour « établir un accord institutionnel stable » afin de créer « un climat de confiance pour [...] les investisseurs ». À l'échelon national aussi, le Brésil étudie des projets de loi concernant les services écologiques.

25 - Griffiths, Tom. "Seeing 'REDD'? : Forests, climate change mitigation and the rights of indigenous peoples and local communities", version actualisée, mai 2009. Forest Peoples Programme.

26 - Sullivan, Sian, "Green Capitalism, and the Cultural Poverty of Constructing Nature as Service Provider". Dans 'Upsetting the Offset', Böhm, Steffen and Siddhartha Dabhi (eds), Londres, MayFlyBooks, pages 255-272.

27 - Tricarico, Antônio, "The 'financial enclosure' of the commons", http://www.un-ngls.org/gsp/docs/Financialisation_natural_resources_draft_2.pdf, 2011.

28 - <http://www.accionecologica.org/servicios-ambientes/documentos-de-posicion-de-a-e/1411--redd-significa-perdida-de-derechos-colectivos>.

29 - Gouvernement d'Acre, "Sistema de Incentivo a Serviços Ambientais", http://www.ac.gov.br/wps/wcm/connect/fc02fb0047d011498a7bdb9c939a56dd/publica%C3%A7%C3%A3o_lei_2308_ling_PT.pdf?MOD=AJPERES.

4. Les plantations en régime de monoculture et le « commerce des services

écologiques »

Dans la vague de développement des PSE, les entreprises qui plantent des arbres pour produire de la pâte à papier, du charbon, du bois et d'autres produits essaient de montrer que leurs plantations industrielles rendent, elles aussi, des services écologiques.

Or, ceux qui parcourront une plantation d'eucalyptus se demanderont quels peuvent être les services rendus par une zone où il existe un seul type d'arbre, sans aucune autre plante, sans animaux, et où la méthode agricole appliquée inclut l'utilisation de produits toxiques et de fertilisants chimiques.

Néanmoins, ces entreprises ont réussi à vendre l'idée que leurs plantations stockent du carbone. Un exemple en est l'entreprise Plantar de Minas Gerais, au Brésil, qui réussit en 2010 à faire reconnaître officiellement comme projet MDP du Protocole de Kyoto ses plantations d'eucalyptus, malgré d'innombrables critiques (30). D'autres entreprises brésiliennes de plantation d'eucalyptus ont « commercialisé du carbone » dans le marché volontaire d'émissions, par l'intermédiaire de la CCX (*Chicago Climate Exchange*). La fondation néerlandaise FACE a planté des arbres en Équateur pour « vendre du carbone » et, ce faisant, a causé des problèmes aux communautés locales et à l'environnement (31). Des entreprises européennes en font de même en Afrique : *Green Resources* (Norvège) encourage les plantations comme puits de carbone, en Tanzanie par exemple, provoquant des problèmes sociaux, écologiques et économiques (32).

Les entreprises et leurs alliés cherchent à démontrer aussi que les plantations rendent d'autres services écologiques, avantagés par le fait que la FAO continue d'utiliser une définition des forêts qui considère comme telles les plantations d'arbres en régime de monoculture. Des études ont été faites pour montrer que ces plantations pourraient, si elles sont « bien conçues », rendre des services tels que l'eau propre, un habitat pour la faune et du bois pour produire de l'énergie. À l'heure actuelle on essaie de mettre en place des mécanismes pour fixer un prix à ces « services » des plantations (33).

30 - <http://www.wrm.org.uy/countries/Brazil/LetterPlantarCDM.pdf>.

31 - Voir la publication "Carbon sink plantations in the Ecuadorian Andes", www.wrm.org.uy.

32 - Karumbidza, Blessing et Wally Menne, "CDM carbon sink plantations in Africa: a case study in Tanzania", Timberwatch, 2010.

33 - Bausch, Jürgen, et d'autres. *Ecosystem Goods and Services from Plantation Forests*. CIFOR, 2010.

5. Le débat sur les « services écologiques » et Rio+20

Ces derniers temps, on entend beaucoup parler des services écologiques en raison des pourparlers préparatoires du Sommet Rio+20 (juin 2012) qui ont lieu à

l'ONU et dans les gouvernements. Le thème central de cette conférence sera « l'économie verte ».

Le terme « économie verte » apparaît souvent dans les informations sur Rio+20. Cela sonne bien, mais il est important de comprendre qu'il s'agit d'une proposition surgie dans le contexte d'une économie foncièrement capitaliste. La grave crise économique et financière à laquelle font face les principales économies capitalistes, surtout ces dernières années, les pousse à chercher de nouvelles options pour que leurs entreprises accumulent du capital, aussi bien par des activités productives que par des activités spéculatives (celles qui permettent d'obtenir des bénéfices « sans rien faire »).

Par l'intermédiaire de son programme pour l'environnement (PNUE), l'ONU joue un rôle primordial dans l'initiative sur l'économie verte, qui inclut l'étude TEEB précédemment mentionnée. Le rapport concernant cette initiative fut publié en 2011, sous le titre « Vers une économie verte ». De là est surgie l'idée d'un « Nouvel accord vert » (*New Green Deal*), adoptée par les États-Unis et par d'autres pays. L'initiative est présentée comme une alternative où tout le monde gagnerait, parce que la crise économique et la crise climatique seraient combattues en orientant les investissements vers le « capital naturel », vers des technologies censément propres, comme la biomasse, et vers le marché du carbone.

Dans ce contexte, les services écologiques et leur commercialisation sont devenus un véritable pilier de l'économie verte. D'après Silvia Ribeiro, de l'organisation ETC qui surveille et analyse ce processus, le résultat sera « *une plus forte marchandisation et privatisation de la nature et des écosystèmes, en intégrant leurs fonctions (définies comme des 'services') aux marchés financiers* » (34).

34 - Ribeiro, Silva: 'As novas fronteiras da mercantilização da natureza', Dans Le Monde Diplomatique Brésil, Année 5, N°. 53, décembre 2011.

6. Pourquoi faut-il refuser le « commerce des services écologiques » ?

Les défenseurs de l'idée de commercialiser les services écologiques affirment qu'il s'agit d'une option excellente pour les peuples forestiers, parce qu'elle permettrait de maintenir les forêts sur pied et de les préserver. Cependant, il existe plusieurs arguments en contraire :

1. Le commerce des services écologiques **ne prétend pas modifier le modèle actuel de production et de consommation**, qui est à l'origine de la crise environnementale et de la destruction graduelle des forêts du monde. Ce système, qui favorise une minorité de l'humanité, est appliqué au prix

d'innombrables injustices écologiques et sociales. Pour le modifier, il est indispensable et urgent de laisser le pétrole dans le sous-sol et de s'engager dans une transition vers d'autres formes de production et de consommation, justes pour la société et l'environnement. Telle est la position, par exemple, de l'organisation *Oilwatch*.

2. La marchandisation et la transformation de la nature en objet de spéculation exige un **contrôle du territoire**, une privatisation, pour que le « propriétaire » et « l'acheteur » puissent contrôler ce qu'on est en train de commercialiser et s'assurer que le « service écologique » sera transféré comme prévu dans le contrat. Dans la pratique, cela va à l'encontre des luttes pour la reconnaissance et la garantie des droits territoriaux des habitants des forêts et d'autres écosystèmes. En effet, un contrat de ce genre implique, dans tous les cas, l'existence d'un propriétaire de la zone concernée, de sorte que de nombreuses **communautés qui n'ont pas de droits formels sur leurs territoires en seront expulsées ou subiront des pressions pour les quitter**. Même si elles réussissent à y rester et à recevoir un quelconque bénéfice, l'acheteur du service écologique aura le droit d'inspecter et de surveiller la zone pour vérifier que le service en question est conservé et entretenu comme il faut, ce qui représentera une violation des droits des communautés sur leurs territoires et même du droit à préserver leur mode de vie.
3. Les ONG conservacionnistes affirment que les peuples forestiers tireront profit du commerce des services écologiques mais, dans la pratique, ils en recevront très peu de bénéfices. Au contraire, **le plus probable est qu'ils en sortiront appauvris et qu'ils seront même expulsés de leurs territoires**. Le cas du Costa Rica, un pays renommé dans le monde entier pour son système PSE que Les Amis de la Terre Costa Rica ont analysé, montre que la pauvreté n'a pas diminué dans les zones rurales, et que le programme a consommé 25 % du budget du ministère de l'Environnement. En outre, le ralentissement du déboisement que l'on constate dans ce pays est surtout dû à la diminution de la rentabilité de l'élevage, et non au programme PSE (35).
4. Les connaissances traditionnelles ne peuvent pas être considérées comme des services écologiques et commercialisées. Il existe déjà une réglementation internationale à ce sujet : le Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (36).
5. Le service écologique le plus commercialisé à ce jour est le stockage de carbone. **L'expérience de la commercialisation de ce service par le biais du marché du carbone montre qu'il s'agit d'une fausse solution de la crise climatique et que, en outre, il provoque la violation des droits des peuples indigènes et non indigènes, aussi bien dans le Sud que dans le voisinage des entreprises polluantes du Nord** (37).
6. Le développement et l'adoption mondiale des paiements pour services écologiques et de la commercialisation de ces services **accélère le processus de marchandisation et de transformation de la nature en objet de spéculation**.
7. Sous prétexte de préservation, le PSE tend à **accroître l'exploitation des richesses naturelles et la dégradation environnementale qui s'ensuit**, cette dernière étant censément « compensée » par la génération de

services écologiques commercialisables dans la zone préservée ; plus le service écologique est rare, plus son prix et son rendement économique sont élevés.

8. La spéculation financière sur la nature est illégale et immorale, et elle est fondée sur l'invention de la « prestation de services écologiques ». Ce qui n'est pas une invention, c'est l'importance que revêt la forêt pour des peuples innombrables, grâce à sa diversité d'animaux et de plantes, à sa fonction de régulation du climat, à la fertilité de ses sols qui permet de cultiver des aliments, etc. **Il n'est pas possible de fixer un prix à cette importance.**
9. La mesure, la supervision et la détermination du prix des services écologiques, ainsi que les transactions commerciales qui en découlent, impliquent des connaissances spécifiques ; **en général, ce sont des banques et des entreprises privées qui s'emparent et profitent du commerce des services écologiques, sans que les communautés soient au courant de ces affaires et des contrats concernés.** En raison de la crise économique et financière, ces groupes recherchent de nouvelles manières de gagner de l'argent, de préférence « sans rien faire ».
10. **La logique et le fonctionnement des services écologiques ont été pensés par des scientifiques appartenant à la culture occidentale** qui continue de fragmenter et de séparer l'être humain de la nature. En revanche, les peuples des forêts ont des visions et des expériences de coexistence et d'intégration avec la nature, qui assurent le bien-être de celle-ci et des êtres humains, le « bien vivre », les droits de la Mère Nature, et non leur marchandisation. En fixant un prix aux services écologiques, on laisse de côté d'autres manières, celles des peuples forestiers surtout, d'apprécier et de conserver la nature.
11. Le commerce des services écologiques tend à encourager encore davantage l'expansion des plantations industrielles d'arbres, que la FAO et d'autres institutions internationales et gouvernements nationaux considèrent comme des « forêts plantées ».

35 - Les Amis de la Terre International. REDD, la vérité noir sur blanc. 2010.

36 - Terra de Direitos, 'Pagamento por "Serviços Ambientais" e Flexibilização do Código Florestal para um capitalismo "Verde", www.terradedireitos.org.br, août 2011.

37 - Voir www.wrm.org.uy. Information sur REDD, le commerce du carbone et les plantations.

7. La voie à suivre

Le capital spéculatif et les parties intéressées (banques, consultants, grandes

entreprises, fonds d'investissement, ONG et, souvent, nos propres gouvernements) prétendent, grâce au commerce des services écologiques, s'emparer des territoires des peuples pour gagner de l'argent. De ce fait, la lutte pour les droits des peuples qui dépendent des forêts devient beaucoup plus difficile et complexe.

Comment poursuivre cette lutte ? Nous présentons ci-dessous quelques orientations possibles.

– Beaucoup de communautés qui vivent dans les forêts, qu'elles soient paysannes, traditionnelles ou indigènes, partagent la même préoccupation sur la manière de les conserver ces forêts, surtout quand elles se raréfient et que le besoin de terres augmente. Souvent, elles demandent, avec raison, l'aide de l'État pour garantir leur conservation.

Les informations recueillies dans le présent article suggèrent que les communautés, au lieu de participer à des plans comme le PSE et le commerce de services écologiques, devraient se renseigner sur ce que signifient et comportent les services écologiques et leur commercialisation, et organiser des débats avec tous leurs membres. L'objectif de ce document est précisément d'alimenter ces débats.

L'argent que les gouvernements dépensent pour aider les grandes entreprises et les banques pourrait être affecté aussi à des politiques publiques pour aider les communautés qui souhaitent conserver et récupérer leurs forêts, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des mécanismes aberrants comme le commerce des services écologiques, qui accélèrent la marchandisation de la nature.

– Une caractéristique commune au commerce des services écologiques et au marché du carbone est le manque de transparence. Il est très important d'exiger des autorités de chaque pays de l'information sur les réglementations déjà approuvées et sur celles qui sont à l'étude à ce sujet. Au Brésil, où la législation sur le commerce des services écologiques avance rapidement, on remarque des contradictions entre cette législation et la constitution du pays, par exemple lorsque les projets de loi proposent la privatisation de quelque chose qui est de libre accès pour toute la population. Dans l'État d'Acre, des organisations de la société civile sont en train de réclamer au Ministère public fédéral qu'il intente une action en inconstitutionnalité contre la Loi étatique 2.308/2010 qui institue le Système d'incitations du service écologique.

– Dans presque tous les pays du Sud, l'agriculture paysanne manque d'appuis et de politiques publiques pour subsister et se renforcer. Ce type d'agriculture, pratiquée même dans des zones boisées sans menacer la continuité de la forêt, a toujours permis la coexistence et l'interaction avec l'écosystème. L'idée du commerce de services écologiques élimine cette coexistence. Si les politiques publiques appuyaient davantage ce type d'agriculture, la sécurité et la souveraineté alimentaires des populations et des régions qu'elles habitent seraient plus fortes. En outre, l'agriculture paysanne contribue déjà, comme l'a fait savoir La Vía Campesina, à refroidir la planète. Or, au lieu de soutenir les communautés paysannes, certains États financent et facilitent l'introduction du commerce des services écologiques, en dépensant des deniers publics et même en s'endettant

davantage auprès d'institutions internationales comme la Banque mondiale, lorsque celles-ci proposent des « incitations » pour ce nouveau type de commerce. Encore une fois, c'est le peuple qui paye.

– La tendance à soumettre la nature au commerce et à la spéculation montre qu'il est important de construire des alliances plus larges entre ceux qui combattent le système financier international, ceux qui luttent contre la privatisation de la nature, et ceux qui se battent quotidiennement pour leurs territoires et leurs écosystèmes.

– Une alliance large et forte contre l'économie verte est proposée, au moyen de la convocation « En route vers Rio+20 » (38). Elle vise à définir un programme commun pour un ensemble d'organisations et de réseaux non gouvernementaux et de mouvements sociaux, ainsi que des actions de solidarité à l'égard des communautés affectées par des entreprises qui s'emparent de leurs territoires et les dégradent (comme c'est le cas, à Rio de Janeiro, de la CSA, propriété des multinationales Vale et Thyssenkrup), ou qui polluent la mer et portent atteinte aux pêcheurs (comme la société pétrolière Petrobras). Le programme commun prévoit aussi la réalisation d'une Assemblée des Peuples victimes de projets de privatisation et de dégradation, en vue de Rio+20.

– Il faut continuer à lutter avec force pour que les communautés qui dépendent des forêts tropicales et qui les conservent aient des droits sur elles et puissent en assurer le contrôle. Cela équivaut à lutter pour la reconnaissance des droits de ces peuples sur leurs territoires, cette reconnaissance étant encore inexistante ou insuffisante dans beaucoup de pays d'Amérique latine et d'Afrique. Dans des pays qui ont déjà fait beaucoup de progrès, comme le Brésil, la tendance est à réduire les droits des indigènes et des peuples traditionnels, et à s'efforcer de plus en plus de créer un « marché mondial des services écologiques ».

– Nous devons continuer à résister et à dénoncer le capital financier et ses activités spéculatives. Malgré la crise qui touche surtout les plus grandes économies du monde, presque tous les pays continuent à défendre le système et à l'appliquer. Cependant, dans le monde entier se multiplient les critiques et les mobilisations pour réclamer des changements profonds, et surtout pour s'opposer à la prédominance de la spéculation, même dans le domaine de la nature, et à la privatisation croissante de tout ce qui est encore public. Pour cela, il faut continuer à lutter contre cette logique du capital spéculatif, pour que celui-ci ne s'empare pas des domaines essentiels pour l'avenir de l'humanité, comme les forêts tropicales.

Il faut que nous dénoncions tous les aberrations et les contradictions de cette logique, et les effets négatifs concrets qu'elle a sur les territoires. Nous devons appuyer et fortifier la résistance des peuples, pour que soient reconnus leurs droits sur leurs territoires et pour que soit inversé le processus de privatisation de la nature, en garantissant le libre accès des populations qui en ont toujours pris soin tout en l'utilisant.

« Nous sommes heureux dans notre forêt, parce qu'elle nous permet d'obtenir tout ce qu'il nous faut », a dit l'habitante du Congo citée dans cet article. Et cela n'a pas de prix.



Encuentranos en Facebook



Síguenos en Twitter